



DECLARATION PREALABLE CHSCTM DU 04 juin 2020

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur Général de la Police nationale,
Monsieur le Directeur des ressources et des compétences de la Police nationale
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Chers Collègues représentant la parité syndicale ;

Nous sommes réunis ce jour à l'occasion d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel post Covid19.

L'ordre du jour conséquent témoigne de la diversité des attributions allouées à cette instance, tant sur le périmètre de travail que sur le fond des réflexions engagées.

Les plans de reprises de l'activité ont été activés suivant logiquement le plan de déconfinement du gouvernement toujours en cours.

Vous nous avez, durant toute cette période anxiogène, tenu au courant des différentes mesures et dispositifs de protection vis-à-vis de nos collègues du terrain. **Le port obligatoire du masque pour les visiteurs de nos locaux de police reste une demande forte de notre part.**

De nouvelles situations problématiques nous apparaissent, notamment à travers des cas signalés de personnes vulnérables vivant sous le même toit que le collègue concerné. Sur ce point je remercie le Docteur FOULLON qui a solutionné ces situations délicates.

De plus, la prise en compte officielle de la position **réserve opérationnelle** a permis de ne pas appliquer de quotient de réduction ARTT durant la période concernée.

Au dernier CHSCTM le chiffre déclaratif de plus de 6 000 collègues affectés par le Covid19 nous a été communiqué.

L'UNSA FASMI-SNIPAT a sollicité notre ministre de tutelle et est toujours en attente de **la reconnaissance du Covid19 comme maladie professionnelle pour les agents du ministère de l'intérieur.**

D'autre part, **une prime progressive aux conditions d'attribution multiples va être déployée.** L'enveloppe allouée et ses critères d'octroi sont à notre sens désuet.

Même si la tâche n'est pas simple je vous l'accorde, nous aurions souhaité que **certain bénéficiaires soient clairement identifiés. Nous pensons à nos collègues passés dans les services de réanimation ou encore aux familles de nos 6 collègues décédés de cette maladie.**

Enfin, des ordonnances gouvernementales ont été déclinées au sein de notre ministère. Le remboursement de frais de repas de nos collègues employés dans certains cas a été rendu possible.

Cependant le retard de publication de **directive interne nous laisse perplexe sur le volume de demande de remboursement sollicité.** Sur ce point nous souhaitons avoir communication d'éléments.

Je vous remercie de votre attention et je demande que cette déclaration soit annexée au procès verbal de séance.

La délégation UNSA FASMI-SNIPAT